RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉCLARATION FISCALE À SOUSCRIRE PAR LES EMPLOYEURS ne relevant pas du périmètre DSN

Rémunérations versées en 2026

cerfa
10143*31
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2460-T-SD

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique.
L'accès aux services « Tiers déclarants » se fait depuis votre Espace professionnel sécurisé sur *impots.gouv.fr*. Si vous déposez un fichier (procédure EDI), il doit être compressé et chiffré.

Identification de l'Établissement Déclarant	Nom ou raison sociale
Prénom et complément de nom	
Complément d'adresse	
N° / BT/Q / Type et nom de la voie	
Code postal / Commune, CEDEX	

Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)	Code Commune	N° SIRET	Code APE
/			

Établissement déposant la déclaration de résultats	Réservé à l'administration
Nom ou raison sociale	Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) :
N° / BTQ / Voie	
Code postal / Commune	
Numéro SIRET	

Personne à contacter dans l'entreprise :	NOM :	Prénom :
Tél.	Courriel	@

ASSUJETTISSEMENT AUX TAXES : taxe sur les salaires (TS), participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC Agricole)

Cochez les cases « oui » si vous êtes assujetti ou « non » si vous n'êtes pas assujetti

TS	OUI			NON											
							PEEC et PEEC Agricole	OUI			NON				

MONTANT BASE IMPOSABLE TAXE SUR LES SALAIRES						MONTANT DE LA TAXE DUE
21A		21B		21C		

		Montant base imposable PEEC et PEEC Agricole	
Effectif au dernier jour de l'année			

Totaux des rémunérations cumulés pour l'ensemble des salariés. Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le verso du présent feuillet ainsi que celles portées sur les intercalaires. Pour le remplissage des rubriques ci-contre reportez vous à la notice 2460 NOT						
	18A		19A V1		20C	
	18B		19B V2		20D	
	18C		19C			

À……, le…….

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).

N° 2460-T-SD
(01-2027)

1 – DÉCLARATION DES SALAIRES

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)		Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille		4 Prénom		5 Nom d'usage	

6 – Adresse au 1er janvier 2027 ou dernière adresse connue

Complément d'adresse (bât, étage)					
N°		B/T/Q		Voie	
Code postal		Commune		Bureau distributeur	

7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)		8 – Chèques emploi service et PAJE	

9 Année entière		11 Départ définitif (D ou blanc)		12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1ère période d'emploi (JJ/MM) du	au	13 – 2ème période d'emploi (JJ/MM) du	au
14 – Code Insee des emplois		15 C I P D Z		16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)		

IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)	19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature	20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite	21A – Taxe sur les salaires
18A – Base brute fiscale	19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités		21B – Base imposable 1er taux majoré
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)	19C – Participation au financement des services à la personne		21C – Base imposable 2e taux majoré
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)	19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite	20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances	
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation	19E – Montant brut exonéré des heures complémentaires et supplémentaires et des JRTT monétisées payées en 2026	20D – Retenue à la source	21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements

A		V1		N		A		A			
B		V2		M		B		B			
C		C				C		C			
D		D		E		D		E			

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)		Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille		4 Prénom		5 Nom d'usage	

6 – Adresse au 1er janvier 2027 ou dernière adresse connue

Complément d'adresse (bât, étage)					
N°		B/T/Q		Voie	
Code postal		Commune		Bureau distributeur	

7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)		8 – Chèques emploi service et PAJE	

9 Année entière		11 Départ définitif (D ou blanc)		12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1ère période d'emploi (JJ/MM) du	au	13 – 2ème période d'emploi (JJ/MM) du	au
14 – Code Insee des emplois		15 C I P D Z		16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)		

IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)	19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature	20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite	21A – Taxe sur les salaires
18A – Base brute fiscale	19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités		21B – Base imposable 1er taux majoré
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)	19C – Participation au financement des services à la personne		21C – Base imposable 2e taux majoré
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)	19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite	20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances	
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation	19E – Montant brut exonéré des heures complémentaires et supplémentaires et des JRTT monétisées et payées en 2026	20D – Retenue à la source	21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements

A		V1		N		A		A			
B		V2		M		B		B			
C		C				C		C			
D		D		E		D		E			

N° de feuillet [ ] sur [ ] Nbre total de feuillets